

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron
Communauté de communes de l'île d'Oléron, le 12 octobre 2017

LISTE DE PRESENCE**Membres du GAL excusés :**

- Mickaël VALLET, Président – PETR du Pays Marennes Oléron
- Philippe BOUDEAU, Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques
- Stéphane BONNEAU, Chargé de mission - CCI La Rochelle
- Paul MOUSSET, Eleveur
- Pierre-Luc ALLA, Directeur - coopérative Viti Oléron
- Olivier POITEVIN, Directeur - GLEMO
- Jean-Baptiste BONIN, Coordinateur – CPIE Marennes-Oléron
- Roberto CASTILLO, Directeur - Hommes et savoirs
- Laurie DURAND, Coordinatrice - Comité Départemental des pêches Maritimes et des élevages marins de la Charente-Maritime
- Gabriel BELMONTE, Agent de développement - Chambre d'Agriculture
- Jean-Lou CHEMIN – Directeur – CIAS du bassin de Marennes
- Cécile NADREAU, Adhérente MOPS – Maraichère
- Christian MONIER, Chef d'entreprise industrielle
- Giselle MESPLE CLOTTEAU, Membre – Association Le LOCAL
- Nicolas LYONNET, Commission mixte Culture

Personnes associées présentes :

- Vanessa FOURATIER, Gestion FEADER - Service Agriculture Durable et Soutien aux Territoires - Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17 (DDTM17)
- David COUTURES, Chef du Pôle Intercommunalité et développement économique - Sous-Préfecture de Rochefort
- Thierry LEQUES, Directeur, Association Navicule Bleue

	Titulaires			Suppléants		
Collège public	Président - Pays Marennes Oléron	Mickaël VALLET		Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Jean-Marie PETIT	
	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Pascal MASSICOT	Présent	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Grégory GENDRE	
	Vice-Président – CdC île Oléron	Jean-Michel MASSE		Représentant – CdC île Oléron	Micheline HUMBERT	
	Représentant – CdC bassin de Marennes	Christian GUIGNET		Vice-Président – CdC bassin de Marennes	Guy PROTEAU	
	Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD	Présent	Chargée mission - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Céline ROCHES	
	Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU		Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSSEC	
	Proviseur - Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON	Présent	Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ	
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU		Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan	Frédéric DIAZ	
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS	Présent	Coordinatrice - CRPMEM	Laurie DURAND	
	Responsable du Développement Territorial - Chambre des Métiers et Artisanat	Christel MENANTEAU	Présente	Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE	
Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Présente	Directeur - CIAS du bassin de Marennes	Jean-Lou CHEMIN		
Directrice – Mission Locale Rochefort Marennes Oléron	Barbara DAMAS	Présente	Directrice – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Valérie ILLY	Présente	
Collège privé	Eleveur	Paul MOUSSET		Président – Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON	
	Président MOPS – Maraicher	Benoît SIMON		Adhérente MOPS – Maraichère	Cécile NADREAU	
	Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND	Présent	Chef d'entreprise industrielle	Christian MONIER	
	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN	Présent	Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ	
	Chef d'entreprise	Alain BARCAT		Entrepreneur – Club d'entreprise	Alain BOMPARD	Présent
	Directeur - coopérative Viti Oléron	Pierre-Luc ALLA		Vice-Président – coopérative Viti Oléron	Vincent LIBNER	
	Conseiller et formateur – Association 2Venirs	Emmanuel DURAND	Présent	A pourvoir		
	Directeur – GLEMO	Olivier POITEVIN		Coordinatrice - IRFREP	Carole MACKOWIAK	
	Coordinatrice - CLIC Oléron	Florence DORMIEUX		Directrice - CLLAJ 17	Elvina MARCOULY-JOUX	Présente
	Chargé de développement - MO-TV	Mathieu GILLES	Présent	Membre – Association Le LOCAL	Giselle MESPLE CLOTTEAU	
	Commission mixte Culture	Jacques DUBOIS		Commission mixte Culture	Nicolas LYONNET	
	Coordinateur - CPIE Marennes-Oléron	Jean Baptiste BONNIN		Coordinatrice, Roule ma Frite 17	Elsa DUJOURDY	Présente
Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO		Chargée de mission - ATELEC	Line SOURBIER		
Directrice ADCR/ADEF+	Evelyne CHAUSSADE	Présente	Chef de service ESAT – Navicule Bleue	Pauline MAILLE		

QUORUM

A l'ouverture de la séance, le double quorum a été atteint, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Règle du double quorum	Comité du 29 juin 2017
Au moins 50% des membres ayant une voix délibérante sont présents	Minimum : 13 Votants / Présents : 15 ¹
Au moins 50% des membres délibérants appartiennent au collège privé	Minimum : 7 Votants/ Présents : 8

En revanche, en cours de séance, suite au départ de plusieurs membres, le quorum n'a plus été respecté.

Remarque : Les différents départs sont retracés dans le compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (cf. Annexe n°1), une présentation a été effectuée suivant l'ordre du jour suivant :

1. Généralités
2. Informations relatives aux projets de coopération
3. Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité
4. Examen des demandes de subvention pour avis en programmation

¹ Lorsque dans un binôme (titulaire et suppléant), les deux sont présents alors seule la présence et la voie du titulaire est comptabilisée.

GENERALITES

1. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

Michaël SPADA informe les membres qu'un article de presse dépeignant la situation du programme LEADER à l'échelle nationale a été publié dans Localtis le 4 octobre 2017 (cf. Document remis sur table). L'animateur reprend les points clés de l'article afin d'expliquer les raisons / freins qui engendrent un retard inédit au démarrage :

- Outils OSIRIS encore incomplet (pas de conventionnement possible avec les porteurs de projets)
- Aucun crédit n'est parvenu aux porteurs de projets en France
- Manque de moyens humains pour l'instruction
- Incompréhension des dysfonctionnements par les porteurs de projets
- Démobilisations des acteurs impliqués
- Manque de formation des équipes techniques
- Conséquences inquiétantes mais pas définitives

Remarques du Comité :

Vanessa FOURATIER indique qu'aucun outil n'est à ce jour disponible en matière de coopération (formulaires, modèle d'accord, logiciel OSIRIS etc.).

Jean-Claude MERCIER fait savoir que sur le plan budgétaire et au niveau de la trésorerie, le Pays Marennes Oléron, en tant que structure porteuse du LEADER et du DLAL FEAMP, n'a pas reçu de fonds européens depuis fin 2015 pour financer les différents postes d'animation et gestion. En outre, à la lecture de l'article, il note que les structures ne pouvant pas assumer ce besoin de trésorerie ont été gravement mises en difficulté.

Afin de venir en aide à ces structures en difficulté, Michaël SPADA indique que des soutiens financiers ont été, très ponctuellement, débloqués par certaines Régions. Certaines ont en revanche été contraintes de procéder à des licenciements pour limiter les dépenses de fonctionnement.

Jean-Claude MERCIER ajoute que les animateurs/gestionnaires ont peu de visibilité sur leurs missions.

L'animateur regrette qu'une grande part de son temps de travail soit consacré à réduire les dysfonctionnements, au lieu de le consacrer à faire émerger des projets. En outre, il évoque le fait qu'il ne peut pas intervenir autant en amont que souhaité dans l'élaboration des projets.

Lionel PACAUD demande si cette situation va perdurer encore longtemps

L'animateur répond qu'il est dans l'incapacité de répondre à cette question. Il explique qu'à chaque nouveau sujet, la Région annonce des délais de traitement raisonnables mais ces derniers sont très rarement respectés. Il illustre son propos avec le fait qu'en juin 2017 la Région annonçait des avancées significatives sur la coopération et les avenants à la convention, dans le courant de l'été. Or, arrivé à la mi-octobre, aucune avancée concrète sur le terrain.

Michaël SPADA évoque la mise en place d'un Comité d'Appui visant à réunir des délégations des différents départements de l'Ex-Poitou-Charentes. Cette réunion, initialement prévue la semaine prochaine, a été décalée au mois de décembre.

Lionel PACAUD demande si les porteurs de projets, ayant déjà déposé un dossier, sont confrontés à de telles difficultés (problème de trésorerie etc.) ?

L'animateur répond que l'ensemble des porteurs de projets ont été sensibilisés sur les délais de paiement à venir. En outre, le GAL a été vigilant pour venir en appui uniquement aux bénéficiaires étant en mesure de financer leur projet avec leurs fonds propres. Cela a permis de ne pas mettre en danger les porteurs de projets. Cependant, cela dénature complètement la raison d'être du LEADER qui est de venir en aide aux maitres d'ouvrage qui ne pourraient pas réaliser leur projet sans le soutien du programme.

Alain BOMPARD constate que c'est difficile de venir en aide aux entreprises et aux associations. En outre, si les porteurs de projets doivent être en mesure de se lancer sans le LEADER, cela aura pour conséquence de freiner les maitres d'ouvrage (qui ne sont pas des collectivités) à faire appel à ce soutien financier.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION.

Michaël SPADA présente les principales évolutions, attendues par l'Autorité de gestion, au niveau de la composition du Comité de programmation. La Région propose que :

- Les membres représentant le COBEMO, l'Office de tourisme et la Mission Locale soient transférés du collège public vers le collège privé car ils représentent des structures associatives
- Les membres de la Commission Mixte Culture, qui sont considérés comme étant rattaché au PETR du Pays Marennes Oléron, soient transférés dans le collège public

L'animateur ajoute que des ajustements, essentiellement liés à la présence, sont également proposés. Ainsi Alain BOMPARD, Jean Lou CHEMIN, Nicolas LYONNET et Elvina MARCOULY Joux deviendraient titulaire au lieu de suppléant.

Enfin, l'animateur précise que l'atteinte du double quorum devrait être facilitée étant donné qu'il y a davantage de membres dans le collège privé.

COLLEGE PUBLIC – 11 BINOMES			
1	Président - PETR Pays Marennes Oléron	Mickael VALLET	Vice-Président - PETR Pays Marennes Oléron
2	Vice-Président - PETR Pays Marennes Oléron	Pascal MASSICOT	Vice-Président - PETR Pays Marennes Oléron
3	Vice-Président – CdC Île Oléron	Jean-Michel MASSE	Représentant – CdC Île Oléron
4	Représentant – CdC bassin de Marennes	Christian GUIGNET	Vice-Président – CdC bassin de Marennes
5	Responsable du Pôle SIG - Forum des marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU	Directeur - Forum des marais Atlantiques
6	Proviseur - Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON	Responsable - CFPPA
7	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU	Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan
8	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS	Coordinatrice - Comité Départemental des pêches Maritimes et des élevages marins de la Charente-Maritime
9	Responsable du Développement Territorial - Chambre des Métiers et Artisanat	Christel MENANTEAU	Agent de développement - Chambre d'Agriculture
10	Directeur - CIAS du bassin de Marennes	Jean-Lou CHEMIN	Directrice – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre
11	Commission mixte Culture	Nicolas LYONNET	Commission mixte Culture

COLLEGE PRIVE – 15 BINOMES			
1	Éleveur	Paul MOUSSET	Président – Association éleveurs du marais de Brouage
2	Président MOPS – Maraicher	Benoît SIMON	Adhérente MOPS – Maraichère
3	Chef d'entreprise industrielle – CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND	Chef d'entreprise industrielle
4	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN	Directeur - Novotel Thalassa Oléron
5	Entrepreneur – Club d'entreprise	Alain BOMPARD	Chef d'entreprise
6	Directeur - coopérative Viti Oléron	Pierre-Luc ALLA	Vice-Président – coopérative Viti Oléron
7	Conseiller et Formateur - Association 2Venirs	Emmanuel DURAND	Coordinatrice - CLIC Oléron
8	Directeur – GLEMO	Olivier POITEVIN	Coordinatrice - IRFREP
9	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Directeur - Hommes et savoirs
10	Directrice - CLLAJ 17	Elvina MARCOULY-JOUX	
11	Directrice de la Mission Locale	Barbara DAMAS	Chargée de mission - ATELEC
12	Chargé de développement - Association MO-TV	Mathieu GILLES	Le LOCAL
13	Coordinateur - CPIE Marennes Oléron	Jean Baptiste BONNIN	Coordinatrice - Association Roule ma Frite 17
14	Directrice ADCR/ADEF+	Evelyne CHAUSSADE	Chef de Service ESAT - Navicule Blue
15	Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD	Chargée mission - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes

Remarques du Comité :

Pas de commentaire de la part des membres du Comité.

Résultat :

➔ LA NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

3. FONCTIONNEMENT DU COMITE PREPARATOIRE

L'animateur rappelle que le Comité préparatoire se déroule 3 à 4 semaines en amont du Comité de programmation. A l'origine, ce comité avait été créé afin de laisser plus de temps aux débats et échanges lors des comités de programmation. Cette instance a pour vocation de :

- Préparer et valider l'ordre du jour des comités de programmation
- Préparer la présentation de certains aspects des projets en programmation et en opportunité
- Auditioner des porteurs de projet
- Proposer des visites sur place
- Veiller à la bonne gestion du GAL par la proposition d'éléments de travail
- Définir les principes de l'évaluation du programme LEADER : in itinere, mi-parcours...
- Participer à la préparation des projets de coopération

L'animateur rappelle que le comité est composé de 9 personnes : 6 étant issues du Comité de programmation (Elvina MARCOULY-JOUX, Christel MENANTEAU, Alain BOMPARD, Jean Baptiste BONNIN, Mathieu GILLES et Christian GUIGNET) et 3 appartenant au collège des personnes associées (Joseph HUGHES, Joël BARREAU et François SIMO).

Cette réunion était cependant restée ouverte à tous les membres de GAL. Le constat a été régulièrement fait que cette instance pouvait de plus en plus s'apparenter à un Comité de programmation sans droit de vote. En effet, un grand nombre de membres ont pris part au dernier Comité préparatoire : 13 personnes dont 3 membres du CoPrep. L'animateur estime que ce mode de fonctionnement n'est pas satisfaisant dans le sens où cela peut donner l'impression de reproduire deux de suite fois la même réunion.

Pour remédier à cette situation, Michaël SPADA, après avoir consulté plusieurs membres du CoPrep, propose :

- D'organiser la réunion en comité restreint
- D'introduire de la flexibilité dans l'organisation des comités (les dates de comité seront choisies sur la base de plusieurs propositions via Doodle.)
- De continuer à auditionner les porteurs de projets
- De produire une Analyse globale et d'appliquer le processus de sélection (En l'absence du PdP)
- D'élaborer des questions et / ou points à creuser pour que l'équipe technique puisse accompagner au mieux le PdP d'ici au comité de programmation (En l'absence du PdP)

L'animateur indique également qu'il est possible d'envisager de renouveler régulièrement la composition du CoPrep.

Remarques du Comité :

Lionel PACAUD demande s'il est possible, en fonction des thématiques abordées, d'ouvrir le comité restreint à des experts.

Mathieu GILLES explique que le Comité a d'ores et déjà fait appel à des membres de GAL lorsqu'il avait besoin d'une expertise particulière sur certain dossier (ex : le Comité a sollicité l'expertise de Gabriel BELMONTE pour un dossier agricole).

Résultat :

→ LA COMPOSITION, LES ATTRIBUTIONS ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITE RESTREINT SONT ADOPTES A L'UNANIMITE

4. MODIFICATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT (SLD)

L'animateur présente les deux propositions de modification de la SLD : la première portant sur la fiche-action (FA) n°1 et la seconde sur la FA n°6.

- **FA1: Soutien aux circuits-courts et productions locales**
 - o Soutien initialement limité aux produits agricoles de l'annexe 1 du TFUE (excluant donc les produits miniers tel que le sel)
 - o Extension de la fiche aux productions de denrées alimentaires
 - ➔ Objectifs : Rendre les projets autour de la filière salicole éligibles
 - ➔ 2 projets de réhabilitation de marais salants pourraient être présentés au comité de décembre (Coût Total : 15 000 euros par projet)
 - ➔ Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie plus globale de la CdC de l'île d'Oléron visant à accompagner le développement de la filière salicole
- **FA6 : Adaptation des services à la population**
 - o FA la plus sollicitée (>100%) qui appelle à une réduction du champ d'éligibilité sur la Fiche-Action
 - o Appel à projet (AAP) sur le FEADER « développement des services de bases »

- Ligne de partage : lorsqu'un projet est éligible au programme LEADER il ne peut pas répondre à l'AAP car la priorité est donnée au LEADER
- La commune du Gua souhaite déposer sur cet AAP une demande de financement pour une Maison de Santé or ce type de projet est éligible à notre stratégie
- ➔ Réduire le champ d'éligibilité de la FA, en rendant les maisons de santé inéligibles, pour à la fois maîtriser la consommation et permettre à des porteurs de projet de répondre à l'AAP

Remarques du Comité :

Pascal MASSICOT estime que le fait d'introduire la saliculture dans la stratégie LEADER semble être une évidence étant donné la spécificité du territoire et la stratégie de réhabilitation des marais. Concernant les Maisons de Santé (MdS), si elles ne sont pas rendues inéligibles, il imagine qu'un grand nombre de dossiers pourraient être déposés (potentiellement 8 dossiers sur l'île d'Oléron) alors que la fiche action est déjà sursollicitée. Il ajoute que, du fait de la réglementation et de certaines spécificités, les MdS peuvent obtenir des financements autres que le LEADER. Enfin, il considère que le LEADER n'a pas vocation à se substituer au rôle et aux missions de l'ARS.

François BARGAIN demande une définition du terme « Maison de Santé ».

Pascal MASSICOT répond que ce sont des cabinets médicaux regroupés. Ce n'est pas des centres de soins polyvalents. Ça peut être un cabinet purement libéral regroupant des médecins et professionnels de santé. Ce n'est pas forcément une commune qui construit une MdS d'autant plus que pour la réussite du projet il est primordial que ce soit les professionnels eux-mêmes qui s'approprient le projet. Il alerte sur le fait que l'on entre dans le cadre des prérogatives de l'ARS, qui dans le même temps cherche à se désengager financièrement.

Vanessa FOURATIER, comprenant les raisons qui ont motivé les modifications des fiches-action, indique néanmoins que cela doit revêtir un caractère exceptionnel. Elle rappelle qu'il faut veiller à ne pas tordre les fiches-action à chaque fois que l'on veut faire entrer ou sortir un projet sinon la stratégie globale risque de perdre de sa pertinence. En outre, si tel était le cas, elle doute que la Région valide les demandes d'avenant. Elle ajoute, qu'au niveau des dossiers déposés dans le cadre de la Mesure 7 du FEADER, il y a un grand nombre de projets de MdS. Elle explique que sur cette mesure, il faut également que le projet soit sélectionné car il existe au même titre que sur le LEADER des grilles de notation et des systèmes de points. Elle indique que tous les projets de MdS ne passent pas l'étape de la sélection d'autant plus que la consommation des enveloppes est relativement importante.

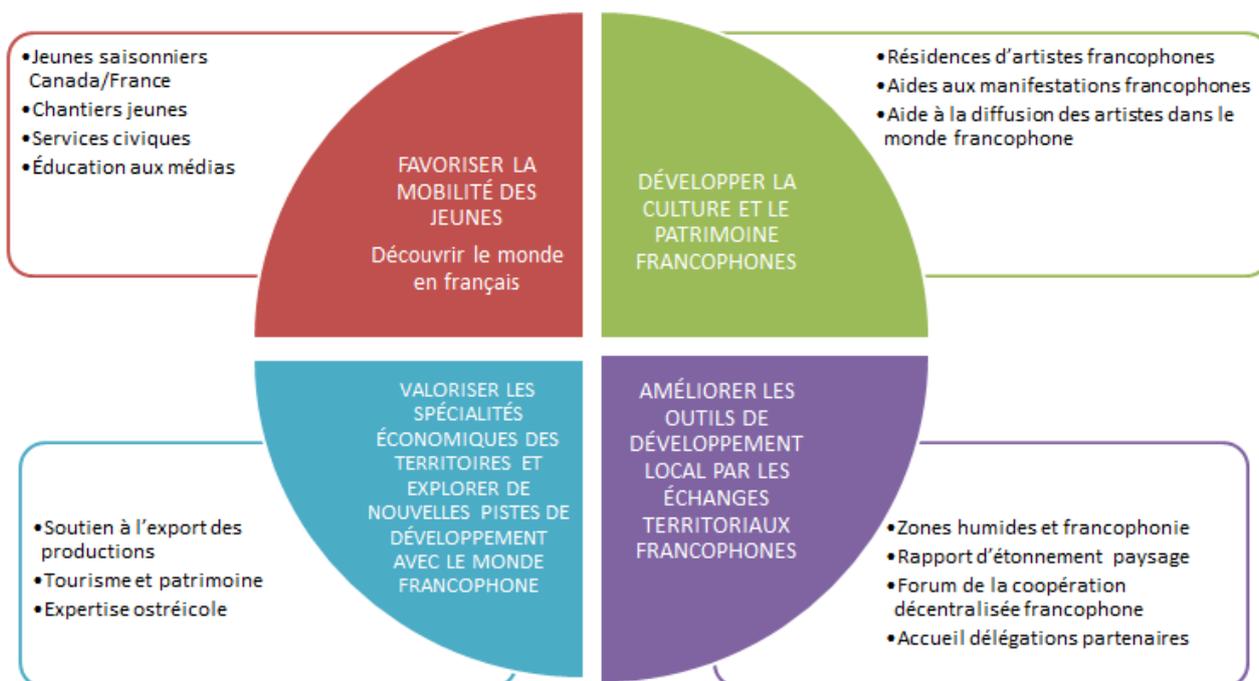
Michaël SPADA revient sur l'accompagnement qu'il a fait auprès de la commune du Gua. Il indique avoir alerté la municipalité sur : les exigences en termes de montage de dossier, l'existence de la grille de sélection, la sursollicitation de la mesure et le fait qu'il n'existe aucune garantie de recevoir des financements européens via cet AAP. Toutefois, la commune a pris la décision de demander au GAL si c'était possible de rendre les MdS inéligibles afin qu'elle puisse répondre à cet AAP.

Résultat :

➔ LES MODIFICATIONS DES DEUX FICHES-ACTIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS DE COOPERATION : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PAR LA COOPERATION ENTRE LES TERRITOIRES FRANCOPHONES

Sylvaine COURANT présente les quatre grands axes du projet de coopération francophonie.



Sylvaine COURANT présente les partenariats qui se sont développés autour de ce projet de coopération. Avec les territoires partenaires historiques (signalés en orange dans le tableau ci-dessous), le Pays prévoit de signer des accords de coopération généraux (4 axes de travail de la stratégie). Avec les partenaires plus récents, les accords de coopération seront axés autour de projet unique.

Les territoires coopérants	Thèmes	Exemples d'actions	Délégation
Accords de coopération généraux			
Grand Caraquet (NB – Canada)	Jeunesses-culture-économie-stratégie de développement locale	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges saisonniers - Chantier-jeunes 2019 - Export vin - Gestion déchets - Résidences d'artistes/export artistes 	Accueil délégation du 8 au 11 novembre 2017
MRC de Île d'Orléans (Qc – Canada)	Jeunesses-culture-économie-stratégie de développement locale	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges saisonniers - Stratégie paysage (MAE) - Export artistes - Tourisme et patrimoine 	Accueil délégation autour du thème « paysage » en mars 2018
Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (Normandie)	Jeunesses-culture-économie-stratégie de développement locale	<ul style="list-style-type: none"> - chantier-jeunes 2016-2020 - Résidences d'artistes - Tourisme et patrimoine 	Restitution Chantier-jeunes 28-29 octobre en Val d'Aoste Visite en Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton les 27 et 28 novembre 2018 – constitution d'une délégation
Accords de coopération projet unique			
Joal-Fadiouth	économie	<ul style="list-style-type: none"> - échange ostréiculture (FEAMP) - Expertise tourisme Francophonie 	Déplacement expertise technique mars 2018 au Sénégal
Communauté d'agglomération de Limoges	culture	<ul style="list-style-type: none"> - Prix Sony Labou Tansi 	
Pays Vichy Auvergne	jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse et médias – à définir 	

Ensuite, Sylvaine COURANT présente les partenaires locaux qui sont impliqués dans le projet de coopération. L'idée étant de continuer à impliquer de plus en plus d'acteurs et que les projets puissent se mettre en place par eux-mêmes sans le financement LEADER.

Enfin, Sylvaine COURANT présente brièvement la maquette financière prévisionnelle

Michaël SPADA rappelle qu'il avait été décidé fin 2016 d'affecter une partie de l'enveloppe dédiée à la coopération (la fiche action N°9 « Coopération » = 248 135 € de FEADER) spécifiquement pour la thématique Francophonie. La maquette financière prévisionnelle a été dressée par rapport à la liste d'actions envisagées.

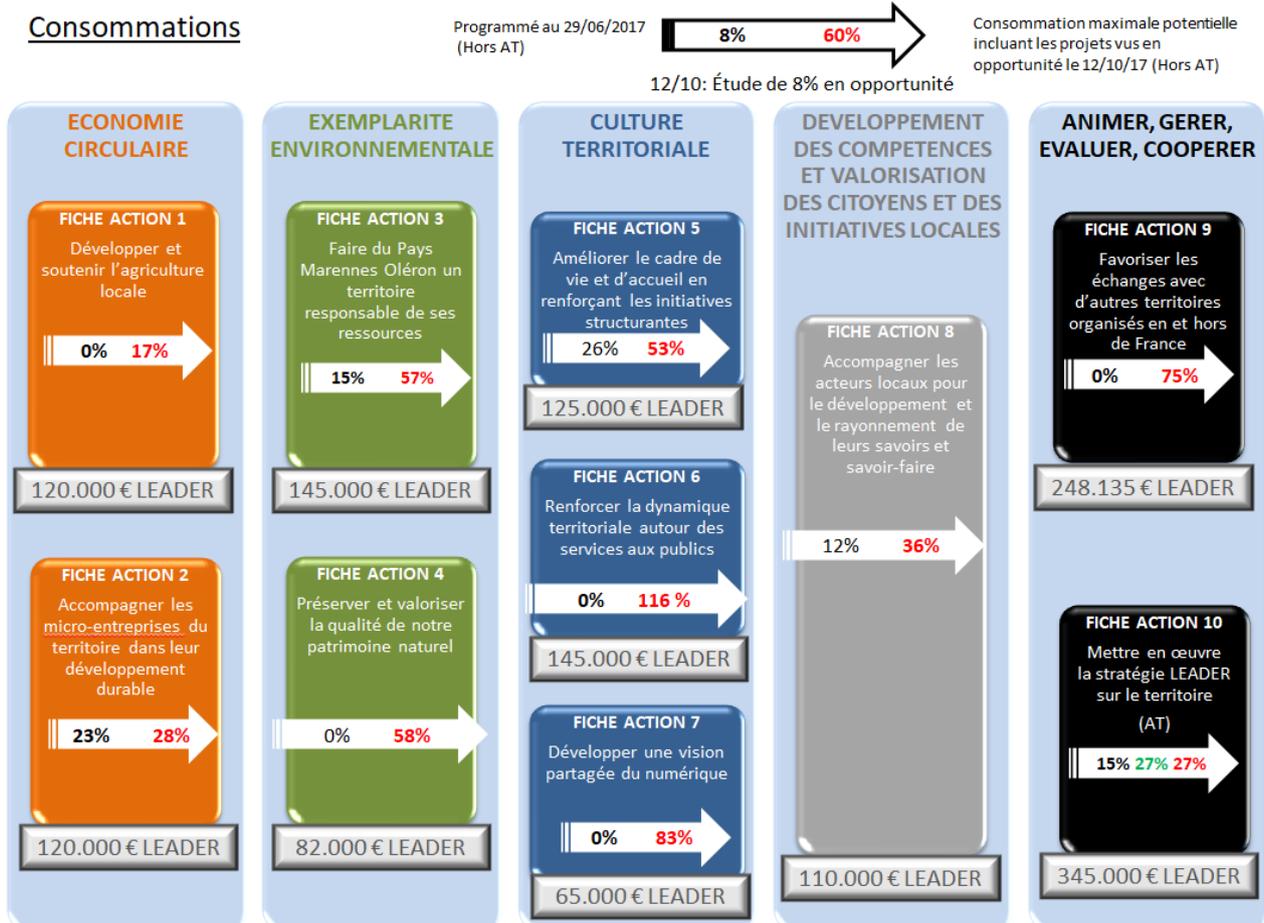
EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

1. POINT SUR LES CONSOMMATIONS POTENTIELLES

L'animateur revient brièvement sur les projets ayant été programmés lors du précédent comité et présente les niveaux de consommation potentielle qui pourraient être atteints en fin de séance d'une part pour l'enveloppe globale (hors assistance technique) et d'autre part pour chaque fiche-action (FA).

Remarque sur les pourcentages dans l'illustration ci-après :

- en noir : le pourcentage de la FA déjà programmé, avant l'ouverture de la séance
- en rouge : le pourcentage de la FA qui serait consommé si l'ensemble des dossiers déposés à ce jour étaient programmés



2. CHANTIERS JEUNES FRANCOPHONES 2017

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes du bassin de Marennes
Coût total du projet :	5 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	4 000 € soit 2% de la fiche « Coopération interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Faire bénéficier à des jeunes (18-30 ans) des territoires coopérants d'une expérience de vie et professionnelle en dehors de son territoire national - Sensibiliser les jeunes sur la notion de francophonie et ses effets sur le développement personnel et local - Contribuer au développement de l'économie rurale et à la formation des jeunes - L'échange d'expériences et la formation informelle des jeunes
Analyse du projet par le CoPrep :	<ul style="list-style-type: none"> - 18 points - Valeur ajoutée sur le territoire mis en avant par le comité préparatoire - Des projets (hors financement leader développés)

Remarques du Comité :

Mathieu GILLES revient sur l'expérience au Val d'Aoste. Les jeunes ont participé à 4-5 chantiers en Italie dont : rénovation d'un parc de la ville, réalisation de nombreux travaux de peinture et travail dans une ferme pédagogique avec des personnes handicapées. En Normandie, les jeunes ont poursuivi le chantier de réhabilitation de la marre, qui est la zone humide permettant de récolter toutes les eaux pluviales de la ville de Breteuil.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	13
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 18 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

Remarque : départ de Lionel PACAUD, avant le vote.

Remarque : Mathieu GILLES est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

3. ECHANGES INTERTERRITORIAUX DE JEUNES FRANCOPHONES : ACCUEIL DE JEUNES 2017

Maitre d'ouvrage :	Commune de Marennes
Coût total du projet :	4 066,84 € HT
Montant LEADER sollicité :	1 464,06€ soit 0,6% de la fiche « Coopération interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Faire bénéficier à des jeunes (18-30 ans) des territoires coopérants d'une expérience de vie et professionnelle en dehors de son territoire national - Sensibiliser les jeunes sur la notion de francophonie et ses effets sur le développement personnel et local - Contribuer au développement de l'économie rurale et à la formation des jeunes - L'échange d'expériences et la formation informelle des jeunes
Analyse du projet par le CoPrep :	<ul style="list-style-type: none"> - 10 points - Intérêt pour le projet de la manière globale

Remarques du Comité :

François BARGAIN est étonné que la commune de Marennes puisse demander au LEADER de contribuer au financement du poste du jeune, étant donné que ce dernier a produit un travail. Il imagine que si ce poste n'avait pas été occupé par un jeune Québécois, il aurait été pourvu par une personne qui aurait été payée normalement par la commune (sans subvention). Selon lui, le LEADER ne devrait pas intervenir dans le salaire de ce jeune.

Sylvaine COURANT explique que la mairie de Marennes justifie sa demande par le fait que si elle n'avait pas employé ce jeune québécois, elle aurait eu recours à un emploi aidé avec un reste à charge moins élevé. Elle indique que la commune met à la disposition du jeune un hébergement à titre gracieux.

François BARGAIN estime qu'un employeur (privé ou public) qui adhère au projet ne devrait pas demander de subvention pour financer ces postes. Il fait savoir que le Petit Train n'a jamais déposé de dossier de demande d'aide auprès du LEADER.

<u>SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :</u>		Pour	13
• AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE		Abstention	0
• NOTATION DU PROJET : 10 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP		Contre	1
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE			

4. MUTUALISATION DE FESTIVAL ET AUTRES MANIFESTATIONS CULTURELLES – « FESTIVAL DES CULTURES FRANCOPHONES DE MARENNES » - EDITION 2017

Maitre d'ouvrage :	Commune de Marennes
Coût total du projet :	38 999,60 € HT
Montant LEADER sollicité :	8 505 € soit 3% de la fiche « Coopération interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en exergue d'une culture commune dans les territoires coopérants - Le développement d'une offre de services culturels via la mise en place d'animations culturelles en partenariat avec les acteurs locaux des territoires coopérants - L'échange et le partage autour des moyens à mettre en œuvre pour dynamiser et soutenir le développement culturel locale - La valorisation et la diffusion du patrimoine culturel local sur les territoires respectifs et partenaires - La mobilisation des acteurs locaux culturels et institutionnels sur un projet interterritorial et transnational - La sensibilisation sur la notion de francophonie et ses effets sur le développement personnel et local des territoires
Analyse du projet par le CoPrep :	- 12 points

Remarques du Comité :

Pas de commentaire de la part des membres du Comité.

<u>SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :</u>		Pour	14
AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE		Abstention	0
NOTATION DU PROJET : 12 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP		Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

5. EMPLOIS SAISONNIERS ALTERNES MER MONTAGNE: STRUCTURATION D'UNE DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT A DESTINATION DES EMPLOYEURS ET DES EMPLOYES

Maitre d'ouvrage :	COBEMO
Coût total du projet :	16 800 € HT
Montant LEADER sollicité :	12 000 € soit 5% de la fiche « Coopération interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mobilité des travailleurs saisonniers des deux territoires en créant les conditions optimales d'accueil et d'accompagnement sur chacun des territoires. - Capitaliser sur les expériences respectives de formations et de qualification des travailleurs saisonniers de chaque territoire.
Analyse du projet par le CoPrep:	<ul style="list-style-type: none"> - 16 points - Fort intérêt pour l'initiative - Discussion sur les enjeux spécifiques de notre territoire concernant la disponibilité en logement saisonniers et les niveaux de rémunération

Remarques du Comité :

Sylvie LECHEVALLIER ajoute que les objectifs de cette mission, au-delà de se rencontrer, étaient :

- d'identifier les réponses apportées par nos deux territoires aux problématiques communes en matière de saisonnalité (déplacement, logement, accès à la qualification, recrutement)
- de rencontrer des employeurs alpins pour initier avec eux des partenariats en vue d'une coopération plus rapprochée (jumelage d'entreprise ou échange de saisonniers sur des saisons alternées)
- de voir comment le territoire Tarentaise Vanoise s'est structuré pour accompagner ses saisonniers notamment à travers la mise en place d'espaces saisonniers et du forum de l'emploi saisonnier
- de réfléchir sur les aspects de formation (en amont de la saison)

Sylvie LECHEVALLIER précise que cette mission s'est déroulée début octobre en deux temps : une première partie consacrée à la participation au forum de la saisonnalité d'Albertville et une deuxième partie consacrée au travail de terrain dans la commune des Belleville, qui dessert les stations de Val Thorens et des Menuires.

Lors du forum, la délégation avait un stand Pôle emploi. L'objectif était de faire la promotion de notre territoire auprès des visiteurs et de leur présenter les profils des emplois recherchés et les opportunités qui s'offraient à eux sur le PMO. Ce forum a été également l'occasion d'avoir une vision plus précise du profil des saisonniers de montagne (attentes, expériences, compétences) et de collecter des CV.

Lors de la journée de terrain, la délégation a travaillé avec des personnes de l'espace saisonniers de la commune des Belleville, des élus, des représentants du GAL, des employeurs et des représentants du CBE. Ensuite, la délégation a rencontré deux responsables de résidences hôtelières sur la station de Val Thorens qui lui ont expliqué leur fonctionnement, leurs attentes aux niveaux des saisonniers, leurs difficultés... La délégation a ainsi pu cibler les profils recherchés par ces employeurs et pourra en amont préparer les personnes d'Oléron qui souhaiteraient aller faire des saisons en montagne.

Sylvie LECHEVALLIER développe ensuite les perspectives du projet. Le but est de travailler sur : l'accompagnement à l'alternance des saisonniers oléronnais qui iraient en Montagne et vice versa, la qualification des saisonniers ainsi que sur la création de partenariats forts avec des employeurs pour pouvoir offrir un cadre bien identifié et rassurant.

Valérie ILLY indique que pour Pôle emploi le forum a été intéressant car d'une part elle a pu rencontrer des candidats qui n'avaient pas forcément envisagé de faire une saison à Oléron. Elle indique avoir récupéré 25 CV, avec de vraies compétences, qu'elle proposera aux employeurs du territoire en amont de la saison estivale. Ce fut d'autre part intéressant de rencontrer des employeurs et de comprendre leurs problématiques et leurs intérêts de sécuriser les embauches des saisonniers. Elle estime qu'il serait intéressant de réussir à travailler en binôme employeur montagne / employeur Mer car cela permettrait de sécuriser à la fois les saisonniers et leurs employeurs quant aux compétences et capacités des saisonniers à tenir sur une saison. Enfin elle indique qu'il y a également un partage d'offres d'emploi lors des forums d'Albertville et de la Rochelle et à terme l'objectif de mutualiser les offres d'emplois.

Alain BOMPARD indique avoir été surpris par le nombre d'emplois proposés (25 à 30 000 postes à Albertville contre 7 000 à Oléron). Si le dimensionnement en termes d'offres d'emploi proposées est différent, il existe néanmoins un grand nombre de similitudes entre nos territoires. En effet, au cours du forum ont été proposés en grande majorité des emplois dans l'hôtellerie / restauration ainsi que des emplois de services (courier, transport, manutention, plomberie). Ensuite, il note qu'il y a une problématique importante en matière d'accompagnement autour des questions de santé et de prévention aux addictions. Enfin il indique que, lors des réunions avec les acteurs locaux, les participants ont pris conscience des points communs existants entre nos territoires et de la richesse des échanges qui pourraient s'opérer à l'avenir notamment des relations entre entreprises en B to B. Lors de ces échanges, des actions ont été proposées notamment en matière de communication envers les saisonniers (document répertoriant toutes les recommandations et aides) et de publicité mutuelle des offres d'emplois.

Alain BOMPARD indique qu'il reste une problématique, non négligeable, à Oléron à savoir la question de l'hébergement. Il explique que dans les Alpes la plupart des saisonniers sont hébergés soit par les professionnels employeurs soit par les structures construites par les collectivités. Si le CLLAJ et quelques employeurs proposent sur notre territoire des solutions d'hébergements, force est de constater que si on souhaite attirer des saisonniers sur notre territoire il faudra à l'avenir réfléchir à cette question.

Sylvie LECHEVALLIER tempère les précédents propos et faisant remarquer que dans les Alpes les conditions d'hébergement ne sont pas toujours extraordinaires et que les prix sont parfois prohibitifs pour les saisonniers.

Alain BOMPARD évoque également le sujet des rémunérations. Il précise qu'avant de partir, les membres de la délégation avaient eu échos du fait que les saisonniers étaient bien payés dans les stations de ski. En réalité, il existe des niches d'emplois (ex : les

remontées mécaniques) qui sont très bien payées mais la majorité des emplois sont rémunérés au SMIC. En revanche, même s'il est à la charge du saisonnier, l'hébergement est dérisoire pour certains (environ 8€ par jour pour être logé et nourri). Toutefois, les saisonniers dans les stations ont des charges supplémentaires que n'ont pas les saisonniers à Oléron à l'instar des frais de parking.

Sylvie LECHEVALLIER développe les grands axes de travail à venir : travailler sur un accompagnement pour une information commune et partagée afin de mettre en place une promotion croisée ; construire les partenariats avec les entreprises ; travailler sur la structuration pour accompagner nos saisonniers en capitalisant sur les expériences alpines ; analyser la plus-value pour les entreprises locales de la mise en œuvre de tels partenariats ; relancer les partenariat avec la Maison Départementale de l'Emploi Saisonnier.

Valérie ILLY fait savoir que les personnes qui sont pas ou peu qualifiées mais qui ont la capacité de faire une saison de 6 mois en haute altitude sont accueillies par les employeurs. C'est un fait intéressant car ça représente un potentiel de débouchés pour beaucoup de jeunes. Elle fait savoir que, sur notre territoire, 65% de la population inscrite auprès du Pôle emploi n'a pas un niveau supérieur au CAP.

François BARGAIN demande des précisions sur le coût total du projet et notamment sa ventilation.

L'animateur répond que le budget présenté est indicatif car le projet est en cours de construction. Suite à la mission préparatoire, est maintenant venu le temps de définir les actions qui pourraient être menées en commun. On va monter un projet de coopération avec le COBEMO, le CBE d'Albertville et les autres partenaires. Ensuite, chaque partenaire va ensuite pouvoir déposer un dossier pour une action qui concerne plus spécifiquement son territoire. Actuellement, un premier dossier a été déposé pour pouvoir rendre éligible la mission préparatoire et d'autres actions envisagées (incluant principalement du temps de travail pour l'animation d'un éventuel réseau d'employeurs et des outils de communication).

Sylvie LECHEVALLIER et Valérie Illy précisent que les acteurs ont déjà commencé à définir le cadre de travail et à poser des actions avec les partenaires alpins. En outre, il est prévu qu'une délégation d'Albertville vienne en printemps 2018 pour découvrir le fonctionnement de notre territoire et clarifier les axes de travail.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	13
• AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE		Abstention	0
• NOTATION DU PROJET : 16 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP		Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

Remarque : Sylvie LECHEVALLIER est sortie de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote

6. ÉTUDE POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE ET D'UN PROGRAMME D'ACTIONS VISANT A RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CENTRES-BOURGS DE L'ÎLE D'OLERON

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	30 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	15 000 € soit 14% de la fiche « Développement des compétences et valorisation des citoyens et des initiatives locales »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Se doter de tous les éléments d'analyse permettant de construire une stratégie globale de renforcement de l'attractivité et du dynamisme des centres-bourgs adaptée à la situation locale de l'île d'Oléron; - Élaborer un programme d'actions autour duquel mobiliser acteurs privés et publics.
Analyse du projet par le CoPrep :	17 points

Remarques du Comité :

Pascal MASSICOT rappelle que le problème de la dévitalisation des centres-bourgs et l'enjeu lié à leur revitalisation est un sujet régulièrement abordé dans l'ensemble des médias. Si la notion de « centres-bourgs » s'est longtemps limitée à son aspect commercial, aujourd'hui il tend à être démontré qu'il faut définir une centralité/un centre de vie avant de définir un centre bourg. Le territoire oléronnais est composé de 8 centres-bourgs mais il n'y a pas forcément que 8 centralités (ex : le centre d'activité de Chery).

Il précise que pour réaliser cette étude, dont l'objectif est d'aboutir à un plan d'action, la CdC a sollicité le cabinet LESTOUX. Ce cabinet d'accompagnement a une reconnaissance nationale en matière de centralité et une bonne connaissance du territoire car il a participé à la rédaction du DAC du Pays Marennes Oléron.

Il précise que la méthode de travail prévoit la réalisation d'un audit et l'élaboration d'un programme d'action, qui devrait être livré pour mi-2018.

Début octobre, le cabinet a animé une 1^{ère} rencontre afin de présenter le cahier des charges de cette étude aux élus en charge du commerce et des centres-bourgs. L'un des objectifs de la réunion était d'élargir la notion de centralité et d'attractivité afin de prendre en compte l'habitat, les services, l'histoire, le cheminement etc. Ces éléments très concrets pourront probablement entrer dans le cadre de la révision du SCoT, des PLU et du futur PLUI.

Alain BOMPARD précise que le cabinet LESTOUX indique que le cabinet est intervenu sur ces questions de centralité auprès de l'Assemblée Nationale. Il indique que le cabinet a invité les participants à se poser des questions qui sont fondamentales et que cette réunion a permis de faire tomber un certain nombre d'idées reçues. Parmi les questions fondamentales, il y avait notamment : qu'est-ce qui donne envie aux gens de consommer, d'habiter, de venir ? Qu'est ce qui donne envie aux entreprises d'investir ? etc. Il y a également des questions sur l'évolution de la manière de consommer des populations (ex : l'utilité des parkings est fonction du temps que l'on va consommer). Aujourd'hui, se développe un nombre important de service rendu à domicile. Les gens recherchent aujourd'hui avant tout un service de proximité et ils souhaitent que ce service entre chez eux. Ces évolutions ont été présentées et vont être prises en compte dans l'élaboration du plan d'action.

Concernant la méthodologie, Pascal MASSICOT indique qu'après cette première rencontre, le cabinet va se rendre dans chacune des communes et centralités. Dans chacune d'elles il y aura des rencontres avec les professionnels.

Mathieu GILLES demande si le rapport sera libre d'accès ou s'il est prévu de faire une restitution de l'étude.

Pascal MASSICOT répond que ce document, qui a vocation à être structurant, sera accessible à tous. Il évoque aussi le fait qu'il y aura peut-être un certain nombre d'action par la suite. Il précise avoir insisté auprès du cabinet sur le fait qu'il souhaitait qu'on dépasse les réflexions habituelles et que l'étude débouche sur un projet /plan d'action concret et réalisable. Il ajoute qu'à cela il faut également qu'il y ait une volonté politique, à tous les niveaux, de réaliser ces actions.

SUR PROPOSITION DE L'ANIMATEUR :		Pour	11
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 17 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : ABSENCE DE QUORUM			

Remarque : départ de d'Elvina MARCOULY JOUX et de Emmanuel DURAND, avant le vote.

Remarque : Pascal MASSICOT est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

Remarque : En l'absence de M. MASSICOT, le vote a été présidé par l'animateur.

7. REALISATION DE JARDINS FAMILIAUX

Maitre d'ouvrage :	Commune de Marennes
Coût total du projet :	79 365,26 € HT
Montant LEADER sollicité :	40 324,86 € soit 27,81% de la fiche « Adaptation des services à la population locale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à des personnes de Marennes de disposer d'un potager; - Favoriser le développement du lien social étant donné que la création des jardins familiaux repose sur le principe de mixité sociale et intergénérationnelle; - Créer un lieu de partage de production et d'expérience; - Constituer un lieu de découverte et d'éducation à l'environnement.
Analyse du projet par le CoPrep:	<ul style="list-style-type: none"> - 12 points - Reconnaissance des efforts faits depuis l'étude du dossier le 08/12/2016

Remarques du Comité :

Pascal MASSICOT demande si les 16 parcelles individuelles seront louées et si la gestion sera assurée par le CCAS de Marennes. En outre, étant donné que les parcelles sont livrées avec des cabanons, il demande si le règlement intérieur prévoit d'interdire la construction de nouveaux abris de jardin.

L'animateur répond que l'attribution des parcelles ainsi que la gestion du jardin seront assurées par le CCAS et que les parcelles sont mises à disposition moyennant une cotisation annuelle symbolique de 35€.

Concernant les abris de jardin, Daniel CHALON demande si quelque chose a été prévu en termes d'intégration paysagère (ex : introduction dans le règlement que les cabanes soient peintes dans la tradition des cabanes ostréicoles).

Concernant l'interdiction des produits phytosanitaires, Matthieu GILLES s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour sensibiliser les futurs jardiniers (accompagnement, formation etc.).

L'animateur répond que le CCAS prévoit de faire appel à un maître jardinier bénévole (déjà identifié) qui accompagnerait les futurs jardiniers en partageant avec eux ses expériences et techniques, notamment pour éviter le recours aux pesticides. En outre, il est prévu une structuration en association des jardiniers avec un transfert progressif des responsabilités du CCAS vers l'association.

Vanessa FOURATIER indique qu'il est peut-être envisageable de mettre en place une charte « Terre Saine » comme à Rochefort.

Matthieu GILLES demande ce qui est prévu, à Saint-Trojan, lorsqu'un jardinier laisse en friche sa parcelle ?

Les jardins familiaux de Saint Trojan, dont la gestion est communale, existent depuis la fin du 19^{ème} et comptent 120 parcelles de 600m². Pascal MASSICOT explique que lorsqu'une parcelle n'est pas entretenue, le jardinier se voit retirer sa parcelle. Ensuite, il énumère un certain nombre de difficultés rencontrées : imposer un recentrage dans l'attribution des terres (uniquement aux habitants de Saint-Trojan et Grand-Village), problème de la commercialisation de la production (normalement interdite), difficultés pour entretenir de grandes parcelles, besoin de diviser des parcelles en deux ou trois lots, attribution de parcelles à des résidents secondaires etc.

SUR PROPOSITION DE L'ANIMATEUR :		Pour	9
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 12 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : ABSENCE DE QUORUM			

Remarque : départ de Sylvie LECHEVALLIER, Christel MENANTEAU et de Daniel CHALON, avant le vote.

8. PROJET D'INSTALLATION AGRICOLE - LA FERME COCO'RIKKO

Maitre d'ouvrage :	Enrick Poiraud
Coût total du projet :	219 382 € HT
Montant LEADER sollicité :	20 000 € soit 17 % de la fiche « Soutien aux circuits-courts et productions locales »
Objectifs :	- Acquisition de foncier agricole pour y créer un élevage de poulets de chair et de poules pondeuses conduit en agriculture Biologique, commercialisation en circuits-courts.
Analyse du projet lors du CoProg du 13/10/2016:	- 15 points - Projet cohérent et répondant à un vrai besoin du territoire - Les démarches et les formations suivies par le PdP sont pertinentes

Remarques du Comité :

Pascal MASSICOT demande la surface de terrain nécessaire au projet.

L'animateur répond qu'il recherche un terrain de 4 à 5 ha de foncier, situé idéalement sur Marennes.

Pascal MASSICOT demande si sur le bassin de Marennes, il n'y a pas d'autre élevage de poulets de chair et de poules pondeuses. Il rappelle que sur Oléron il existe depuis une quinzaine d'année une exploitation familiale à saint-Pierre : « Le poulailler d'Oléron ».

L'animateur répond qu'il a mis en contact le porteur de projet avec le service développement économique de la Communauté de communes du bassin de Marennes pour l'aider dans sa recherche de foncier.

Vanessa FOURATIER indique que si le projet n'était pas retenu dans le cadre du LEADER, il pourrait venir élargir à la mesure « Transformation et commercialisation à la ferme » du dispositif Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCEA).

L'animateur répond que le porteur de projet a connaissance de ce dispositif et il sait d'ores et déjà qu'il ne pourra pas répondre à l'AAP 2017. En outre, aucune information n'est disponible concernant l'AAP 2018. Si la possibilité de choisir entre le LEADER et la PCEA existe, l'animateur précise ne pas avoir encore toutes les réponses pour savoir quel est le taux d'intervention qui sera le plus favorable au porteur de projet. Toutefois, il semblerait, sans que cela n'ait encore été confirmé, que le taux d'intervention LEADER doit être aligné sur les règles du PCEA qui sont plus contraignantes. La Région, ne pouvant arbitrer seule cette question, a posé récemment la question au Ministère de l'agriculture.

<u>SUR PROPOSITION DE L'ANIMATEUR :</u>		Pour	8
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 15 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : ABSENCE DE QUORUM			

Remarque : départ de Barbara DAMAS, avant le vote.

9. ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROGRAMME LEADER POUR L'ANNEE 2017

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marenes Oléron
Coût total du projet :	80 986,31 € HT
Assiette éligible au LEADER	80 986,31 € HT
Montant LEADER sollicité :	40 905,92 € soit 11,9 % de la fiche « Assistance technique du programme LEADER
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la stratégie Leader - Assurer la mission d'assistance technique (animation et gestion) liée à la mise en œuvre du programme Leader du Pays Marenes Oléron. - Évaluer le programme

Remarques du Comité :

Pas de commentaire de la part des membres

<u>SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :</u>		Pour	8
•	PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 40 905,92 € DE FEADER	Abstention	0
•	Taux d'aide publique du dossier sur l'assiette LEADER égale à 69,49%	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : ABSENCE DE QUORUM			

DATES

- La prochaine réunion du Comité préparatoire se tiendra le 30 novembre 2017 à partir de 9h30 à la Maison des Initiatives et des Services de Marennes
- La prochaine réunion du Comité de programmation se tiendra le 21 décembre 2017 à partir de 9h30 à la Maison des Initiatives et des Services de Marennes

CONTACTS :

- M. le Président du GAL Pays Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes
- Equipe technique LEADER : 05 46 36 70 12
Michaël SPADA, animation.leader@marennes-oleron.com ; Emilie LE ROY, e.leroy@marennes-oleron.com

Fait à Marennes, le 16 novembre 2017

M. Mickaël VALLET

Président du GAL du Pays Marennes Oléron
Président du PETR du Pays Marennes Oléron